

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
2 Février 2015

Séance ordinaire, du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue ce 2 février 2015, à 20h00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents : le maire, M. Gilbert Sénéchal, la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Mélissa Gagnon
MM. Marcel D’Astous
Jean-Louis Roussel

ORDRE DU JOUR

010-2015

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l’item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

011-2015

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu d’accepter le procès-verbal du 6 janvier 2015.

LES COMPTES À PAYER 2 FÉVRIER 2015

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	\$	TOTAL
ADMINISTRATION				
Kopilab	161971	Contrat de service	273.71 \$	273.71 \$
Salle de Quilles	12015	Don	332.00 \$	332.00 \$
Orthèses de L'Est	16985	Réparation élévateur	442.40 \$	442.40 \$
Aquest Design	7874	Chaise	7 358.40 \$	7 358.40 \$
Harvey et Fils	4832	Tuyau, joint, soupape, adaptateur	457.14 \$	457.14 \$
COOP St-Noël	501653	Chocolat	23.00 \$	23.00 \$
Clérobéc	866852	Plaqué intérieur	6.37 \$	6.37 \$
	867028	Double de clé, calfre, support papier hygiénique	33.84 \$	40.21 \$
Unimat M-Joli	222242	Bouche fente	18.86 \$	18.86 \$
MRC	14814	Travail info-route	220.49 \$	
	14804	Éclairage public	208.00 \$	428.49 \$
TOTAL				9 380.58 \$
DENEIGEMENT				
Chaîne Sélect	63686	Set de chaîne	1 520.83 \$	1 520.83 \$
Resto Hydraulique	60222	Buddy valve souffleur	12.08 \$	12.08 \$
Wilfrid Ouellet	308189	Tournevis	29.86 \$	
	308071	Baladeuse Led	52.83 \$	
	308251	Gants nitrille	34.47 \$	
	309289	Mèche, foret	69.27 \$	186.43 \$
Dickner	155957	Miroirs convexes	275.76 \$	275.76 \$
Centre du Camion JL	68377	Crédit	(52.33 \$)	

	68930	Sensor	37.17 \$	(15.16 \$)
Sigma	2153361	Coin Joma	67.52 \$	
	2153930	Peigne	252.63 \$	
	2153526	Crédit	(287.24 \$)	32.91 \$
Pals Amqui	25102420	Collet muffler Ford 550	14.22 \$	14.22 \$
René Turcotte	974909	Fabrication attache de Nickel	120.09 \$	120.09 \$
Meunerie B. Landry	105868	Rotenticide	18.29 \$	18.29 \$
Familiprix Sayabec	850	Batteries (4)	22.77 \$	22.77 \$
Alyson Desing	210845	Pads pour temps des employés	353.00 \$	353.00 \$
Pétroles BSL	35794916	Huile à chauffage	321.16 \$	321.16 \$
Lamarre Gaz Industriel	243525	Nozzel miller	21.79 \$	21.79 \$
Resto Hydraulique	60183	Fitting souffleur	10.01 \$	10.01 \$
Garage Y. Ouellet	39226	Diesel	404.83 \$	
	39229	Diesel	147.72 \$	
	39230	Diesel	230.92 \$	
	39244	Diesel	430.01 \$	
	39186	Adapteur, nuts, bolts, lame. Huile hydro	252.43 \$	
	39168	Adapteur, amortisseur	287.38 \$	
	39231	Colle, hose, fitting, collets	76.52 \$	1 829.81 \$
Vitrierie M-Joli	50274	Miroirs convexes	258.69 \$	258.69 \$
Machinerie JN Thériault	131325	Union	10.96 \$	
	131127	Pognée vitre arrière Massey	70.78 \$	81.74 \$
TOTAL				4 877.99 \$
AQUEDUC				
Puribec	131488	Permanganate de Potassium	310.43 \$	310.43 \$
Francis Bélanger	12015	Remb. Frais de poste	100.48 \$	100.48 \$
Mat. G. Ouellet	90182	Sel adoucisseur	139.26 \$	139.26 \$
Laboratoire BSL	55703	Analyses	324.23 \$	324.23 \$
TOTAL				874.40 \$
SERVICE INCENDIE ET SQ				
Pétroles BSL	35794934	Huile à chauffage	298.84 \$	298.84 \$
				298.84 \$
VOIRIE				
TOTAL				0.00 \$
LOISIRS,BIBLIOTHÈQUE, TERRAIN , PARC ET JOURNAL				
CFER Bellechasse	458	Ordinateur	149.47 \$	149.47 \$
Pétroles BSL	35794925	Huile à chauffage	695.44 \$	695.44 \$
	34095283			
Ent. A&D Landry	2851	Terre jardin communautaire	1 529.52 \$	1 529.52 \$
TOTAL				2 374.43 \$
NOËL À ST-NOËL				
Clérobec	867532	Crédit Lumière de Noël	(12.36 \$)	(12.36 \$)
				(12.36 \$)
RÉCUPÉRATION ET DÉPOTOIR				
Groupe Bouffard	221985	Collecte ordures et récupération	1 885.55 \$	1 885.55 \$
TOTAL				1 885.55 \$

TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT				
MRC	14754	Service de génie TECQ	1 701.60 \$	1 701.60 \$
	14782	Inst. Septiques inventaire	4 612.20 \$	4 612.20 \$
<u>TOTAL</u>				6 313.80 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT				17 793.88
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT				6 313.80 \$
GRAND TOTAL DU MOIS				24 107.68

LES COMPTES PAYÉS JANVIER 2015

<i>FOURNISSEUR</i>			
		<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	ADMINISTRATION	3 564.53 \$	Manon (5 semaines) et Nathalie
	LÉGISLATION		
CAISSE POPULAIRE		10 154.39 \$	Remise fédéral et provincial
GILBERT SÉNÉCHAL		150.00 \$	Allocation dépense
FABRIQUE ST-NOËL		400.00 \$	Location Centre Communautaire
RPCA (photocopieur)		180.44 \$	
HYDRO-QUÉBEC		804.41 \$	Bureau, éclairage public, terrain
POSTES CANADA		152.05 \$	Médiaposte et timbre
GARAGE Y. OUELLET		2 181.32 \$	Diesel
TÉLUS-MOBILITÉ		122.32 \$	
TÉLUS QUÉBEC		508.23 \$	Immatriculation souffleur
<i>TOTAL</i>		18 217.69 \$	

LES COMPTES À PAYER

012-2015

Il est proposé par M. Marcel D’Astous appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu de procéder au paiement des comptes ci-dessus.

DON MOISSON VALLÉE

013-2015

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, proposé par M. Jean-Louis Roussel et résolu de verser un don de 50,00 \$ à la Polyvalente de Sayabec pour le programme Enrichissement musique.

TECQ 2014-2018

014-2015

Attendu que:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de 'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Marcel D'Astous, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans e cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de 'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES

015-2015

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par M. Marcel D'Astous et résolu d'accepter la soumission de la Conciergerie D'Amqui Inc. pour la collecte des matières résiduelles, secteur Ouest pour la municipalité de St-Noël au coût de 20 740 \$ plus les taxes applicables.

DON LOISIRS

016-2015

Il est proposé par M. Marcel D'Astous, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu d'accepter de défrayer le coût de l'autobus pour les deux activités suivantes organisées par les Loisirs dans le cadre du Carnaval :

- Partie de l’Océanic à Rimouski
- Glissade au Mont-Castor à Matane

ACHAT STORE BUREAU MUNICIPAL

017-2015

Il est proposé par M. Marcel D’Astous, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu d’autoriser l’achat de store pour le nouvel édifice municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

018-2015

Il est proposé par M. Marcel D’Astous et résolu de lever l’assemblée à 20 h 55.

Gilbert Sénéchal
Maire

Manon Caron
Directrice générale

Je, Gilbert Sénéchal, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Sénéchal, maire